

Communiqué de presse

ÉNERGIE ET DURABILITÉ

Devenez membre de la coopérative pour une seconde centrale solaire à Gland

Gland, le 14 mai 2024 – Après le collège des Tuillières en 2021, c’est désormais au tour des bâtiments A, B et C du collège des Perrerets d’être équipés d’une centrale photovoltaïque financée par une coopérative solaire. L’appel à coopérateurs est lancé pour une installation durant l’été 2024.

En septembre 2021, la Ville de Gland célébrait la mise en service d’une centrale photovoltaïque sur le toit du collège des Tuillières, un projet piloté par la coopérative solaire citoyenne OptimaSolar La Côte (OSLC) et entièrement financé par des personnes désireuses de participer à la transition énergétique. La Ville réitère aujourd’hui sa confiance en OSLC en mettant à disposition les toits des bâtiments A, B et C du collège des Perrerets pour accueillir une seconde installation.

Une électricité renouvelable, locale et avantageuse

Ce nouveau projet possède deux particularités : d’une part, la Ville possède déjà une centrale solaire sur les toits des bâtiments D et E des Perrerets ; d’autre part, le collège abrite plusieurs locataires. L’ensemble des consommateurs du site formeront ainsi un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) et bénéficieront d’une électricité renouvelable, produite localement, à prix avantageux.

Les avantages des coopératives solaires

Le financement d’une installation solaire par une coopérative permet à chacun de participer à la transition énergétique sans nécessairement disposer d’une toiture individuelle. Les projets financés par ce biais sont généralement de grande envergure, rendant également l’investissement intéressant par rapport à la puissance générée par la centrale. En outre, parmi les avantages, les personnes devenues membres de la coopérative peuvent obtenir un rendement de 2% sur leur investissement dès la troisième année.

Devenez membre de la coopérative !

L’expérience des deux premiers toits solaires réalisés par OptimaSolar montre que le modèle fonctionne. Les personnes souhaitant rejoindre le projet de la future centrale solaire des Perrerets ou des suivantes en devenant membre peuvent souscrire en acquérant des parts sociales d’une valeur de CHF 1'000.- dès maintenant sur le site internet d’OSLC.

Un projet Smart et engagé pour la neutralité carbone

Le projet, favorisant aussi bien la production d’énergie locale et à faible émission de gaz à effet que la participation citoyenne, s’intègre dans le plan climat communal et le plan d’action « Smart City – La Ville des Idées ».

Investissez dans la coopérative solaire
sur optimasolar-lacote.ch/souscrire

Contacts :

Mme Christine Girod, Syndique : 079 175 35 79
Office de la communication : 022 354 04 06